

FORMATION

& CONSULTING

L'urbanisme et l'agent Immobilier

(mise à jour du programme : 25/04/2023, version n° : 1)

La formation présente les grands sujets du droit de l'urbanisme et le devoir de vigilance et de conseil qui incombe à l'agent immobilier. Afin d'appréhender au mieux le sujet, les thématiques sont abordées au regard de jurisprudences ayant conduit à la responsabilité du professionnel de l'immobilier

Durée: 7.00 heures / 1.00 jour(s)

Profils des apprenants

- Professionnels de l'immobilier
- Négociateur(trice) en transaction immobilière
- Mandataire en immobilier

Prérequis

• Aucun

Accessibilité :

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap.

Contactez le référent handicap qui étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation : e.lambert@ptc-formation-conseil.fr

Modalité d'admission :

Sur inscription contactez-nous: contact@ptc-formation-conseil.fr

Effectif minimum : 5 Effectif maximum : 14

Type d'action de formation :

Action de formation

Formation répondant aux critères des formations obligatoires des agents immobiliers (décret n° 2016-173 du 18 février 2016)

Formation "Coeur de métier" (définition selon OPCO)

(Domaine de formation : 300 Spécialités plurivalentes des services)

Objectifs pédagogiques

- Comprendre le fonctionnement du droit de l'urbanisme
- Appréhender la responsabilité du professionnel de l'immobilier pour sécuriser son activité

PTC Formation et Consulting | 12 rue Stuart Nantes 44100 |

contact@ptc-formation-conseil.fr | 0768462473 Numéro SIRET: 90901888900016

Société par actions simplifiée (SAS). | au capital de 1000 € Exonérée de **TVA** en vertu de l'article 261-4-4°-a du Code Général des Impôts

Numéro de déclaration d'activité: 52440964444 (auprès du préfet de région de: Pays de la Loire)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.



Contenu de la formation

- Les grands sujets du droit de l'urbanisme
 - La planification urbaine
 - o Les grandes opérations d'aménagement
 - o Les différentes autorisations d'urbanisme
 - o Les contentieux devant le juge administratif
- Agent immobilier et le devoir de conseil et de vigilance
 - o Fondement légal
 - o Quelle application dans le droit de l'urbanisme
 - O Vérification des servitudes d'urbanisme
- Mise en pratique en partir de cas réels
 - o L'histoire du local à vélo transformé en studio et du compromis
 - o L'histoire de la maison et du projet de rocade
 - o L'histoire du certificat d'urbanisme qui était positif, au départ ...

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateur: Romain LEMAIRE

Romain est titulaire d'un DESS-Master II en droit de l'environnement et de l'aménagement du territoire, d'un diplôme universitaire « pollutions et nuisances ».

Il est également diplômé de l'Institut de droit public des affaires (« IDPA »).

Romain est Avocat en droit public, inscrit à l'Ordre des avocats depuis 2008, son activité est dédiée au droit de l'environnement, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Il intervient pour PTC, sur les sujets juridiques en proposant des analyses de la jurisprudence sur l'engagement de la responsabilité de l'agent immobilier. Il a un e appétence particulière pour les questions d'urbanisme, et d'environnement, et la responsabilité des acteurs de la construction et de l'immobilier dans ce cadre.

Il met à la portée des non juristes les évolutions de la jurisprudence, et apporte son conseil pour éviter les risques.

Hélène VANDERWEGEN et Emmanuelle BOUSSARIE pour la gestion administrative et financière

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Approche théorique et pratique par une méthode de transmission combinée: Affirmative (basée sur l'exposé pour apports théoriques) Interrogative (participation guidée par le formateur) Démonstrative (exercices pratiques) Applicative (mise en situation, simulation de situations de travail.) Heuristique (transmission de différentes méthodes de réflexion: brainstorming et scenario catastrophe)
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.
- Un accompagnement est proposé durant le mois qui suit la formation: Email pour les questions diverses

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Formation en présentiel
- Quizz d'évaluation fin de formation
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Attestation de formation

PTC Formation et Consulting | 12 rue Stuart Nantes 44100 |

contact@ptc-formation-conseil.fr | 0768462473 Numéro SIRET: 90901888900016

Société par actions simplifiée (SAS). | au capital de 1000 €

Exonérée de TVA en vertu de l'article 261-4-4°-a du Code Général des Impôts

Numéro de déclaration d'activité: 52440964444 (auprès du préfet de région de: Pays de la Loire)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.



Prix:

Pour les salariés:

- sur la base d'une formation en présentiel inter-entreprises : 245.00 € par participant
- sur la base d'une formation en présentiel en intra entreprise (concernant uniquement vos collaborateurs) : prix sur devis (possibilité de formations sur mesure).

Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge par votre OPCO. Consultez notre site internet pour plus de détail : www.ptc-formation-conseil.fr

Pour les indépendants :

sur la base d'une formation en présentiel inter entreprise : 245.00 €

Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge par votre FIFPL ou AGEFICE suivant votre statut d'indépendant. Consultez notre site internet pour plus de détail : www.ptc-formation-conseil.fr

Société par actions simplifiée (SAS). | au capital de 1000 €

Exonérée de **TVA** en vertu de l'article 261-4-4°-a du Code Général des Impôts

Numéro de déclaration d'activité: 52440964444 (auprès du préfet de région de: Pays de la Loire)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.